

Colloque sur la saisonnalité
LE TRAVAIL SAISONNIER : MIEUX COMPRENDRE SA RÉALITÉ ET SES DÉFIS

Québec, le lundi 5 novembre 2012 – Des employeurs, travailleurs, experts et intervenants se réuniront les jeudi 8 et vendredi 9 novembre prochains dans le cadre du premier [Colloque sur la saisonnalité](#), qui se tiendra au Lac Delage dans la région de Québec.

On estime que 207 600 travailleurs québécois détiennent un emploi saisonnier. Que ce soit dans le secteur des pêches, de l'agriculture, du tourisme ou de la foresterie, le travail saisonnier occupe une part importante du marché du travail dans plusieurs régions du Québec. Pour ces industries et leurs acteurs, la saisonnalité demeure un enjeu réel et soulève de nouvelles préoccupations, particulièrement dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre appréhendée et de réforme de l'assurance-emploi.

Le Colloque sur la saisonnalité est le point culminant d'un chantier, lancé il y a deux ans par sept comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO), pour documenter les problématiques vécues par les entreprises et les travailleurs saisonniers. « Ce colloque a pour but de dégager des consensus sur les grandes orientations en matière d'emploi saisonnier. Les participants pourront se prononcer sur les mesures ou programmes à adapter ou à créer en vue de soutenir le travail saisonnier ainsi que sur les initiatives à encourager en vue de bonifier le statut et les conditions d'exercice de ce type de travail », souligne Madame Hélène Varvaressos, directrice générale d'Agricarrières (CSMO de la production agricole) et partenaire du Chantier.

Essentiel, obligatoire, par intérêt?

« Ce Colloque sera également l'occasion de valoriser le travail saisonnier et de souligner l'importance de ses retombées économiques, sociales et environnementales » rappelle Mme Varvaressos.

Plusieurs entreprises à caractère saisonnier peinent de plus en plus à recruter et à retenir les travailleurs dont ils ont besoin. Cette difficulté va même parfois jusqu'à empêcher la réalisation de certains projets de développement. Cette situation est vécue au jour le jour dans des régions comme la Montérégie, les Basses-Laurentides et Québec. Comment attirer les travailleurs vers des emplois saisonniers? Est-il possible de pérenniser davantage ce type d'emplois? Des pistes de solutions comme l'allongement de la période d'emploi, le regroupement d'employeurs ou le partage de la main-d'œuvre sont-elles des voies à suivre? Les paliers de gouvernements devraient-ils faire preuve de plus de souplesse à l'égard des mesures encadrant le travail saisonnier?

La contribution économique des entreprises et des travailleurs saisonniers peut-elle être reconnue à sa juste valeur?

À ne pas manquer au colloque

Parmi les conférences très attendues au colloque, on retrouve celle de Monsieur Gaétan Lelièvre, ministre délégué aux Régions, ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et député de la circonscription de Gaspé. Cette présentation portera sur les défis des territoires touchés par la saisonnalité.

Également à ne pas manquer : le dévoilement des résultats d'une enquête réalisée en 2012 auprès d'employeurs et de travailleurs saisonniers. Quelles sont les problématiques vécues par les entreprises saisonnières, notamment en matière de recrutement de la main-d'œuvre? Quant aux travailleurs, comment décrivent-ils leurs conditions de travail? Pourquoi occupent-ils un emploi saisonnier? Y trouvent-ils des satisfactions? Des obstacles?

« Les résultats de cette enquête en surprendront plus d'un, affirme Madame Varvaressos. En effet, on pourra constater que les travailleurs saisonniers aiment fondamentalement leur travail et qu'ils y sont attachés. Ils aimeraient cependant qu'on les considère comme des travailleurs à part entière, qui contribuent de façon importante à l'économie. Comment ajuster nos modèles économiques pour mieux rendre compte de la valeur du travail saisonnier? Voilà une des questions dont il faudra discuter et la solution ne viendra que si tous les acteurs concernés par la saisonnalité acceptent d'en discuter autour d'une même table ».

La saisonnalité affecte fortement des régions comme la Gaspésie-îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et le Saguenay/Lac-Saint-Jean. Elle pose également de sérieux défis pour le développement de plusieurs industries, notamment les secteurs de la foresterie, de la pêche, de l'horticulture ornementale, du tourisme, de l'agriculture, de la transformation alimentaire et du commerce de détail.

La réforme de l'assurance-emploi, comprise dans le projet de loi C-38 adopté en juin dernier à Ottawa, fera également l'objet de discussions lors de ce colloque. En effet, de nouvelles règles exigeraient que certains prestataires de l'assurance-emploi acceptent un travail, peu importe qu'il soit en lien ou non avec leur formation, pour autant que le salaire corresponde à 70% du salaire antérieur. À défaut de postuler pour ce type d'emploi, le chômeur pourrait perdre son droit aux prestations. Ces mesures touchent particulièrement les travailleurs saisonniers.

À propos du Chantier sur la saisonnalité

Le Chantier sur la saisonnalité a été créé en 2010 et mis de l'avant par sept comités sectoriels de la main-d'œuvre (CSMO), tributaires de problématiques liées à la saisonnalité. C'est un chantier de recherche, de discussion et de concertation, mené par les partenaires du marché du travail concernés, en vue de faire le point sur cette question. Il vise à convenir d'orientations, de pistes d'action et de projets concrets à privilégier pour contrer ou s'adapter aux effets de la saisonnalité, dans une perspective de développement durable de l'emploi au Québec. Le Chantier de la saisonnalité a été rendu possible grâce à la contribution financière d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Pour tous les détails concernant le Chantier sur la saisonnalité et le Colloque sur la saisonnalité : saisonnalite.com

Source :

Chantier sur la saisonnalité

Renseignements et demandes d'entrevues :

M^{me} Julie Cassab

PGPR, relations publiques

Tél. : 514 845-7477, poste 21

Cell.: 514 513-3327

julie@pgpr.ca

Twitter : [@JulzCass](https://twitter.com/JulzCass)

M^{me} Paule Genest, ARP

PGPR, relations publiques

514 845-7477, poste 23

514 703-4317

paule@pgpr.ca

[@ypgpr](https://twitter.com/ypgpr)